

PRÉFECTURE DE RÉGION D'ILE DE FRANCE

Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle d'Ile-de-France

Service du Fonds social
européen (SFSE)

Téléphone : 01.44.84.26.25
Télécopie : 01.44.84.26.92

NOTE

à l'attention de

Mesdames et messieurs les directeurs départementaux
du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Madame la directrice régionale déléguée, chef du pôle
« Développement de l'emploi et du marché du travail »

Monsieur le directeur régional délégué, chef du pôle
« Relations du travail et santé au travail »

et de Mesdames et Messieurs les référents FSE

Paris, le 8 avril 2009

Affaire suivie par : Laurent Claudon et Guillaume Fournié

Courriel : laurent.claudon@dr-idf.travail.gouv.fr; guillaume.fournie@dr-idf.travail.gouv.fr

Tél. : 01.44.84.87.41 ; 01.44.84.26.05

Réf : YC/ PG - 216

**Objet : Mise en ligne des instructions nationales et outils de gestion pour le
Programme opérationnel 2007-2013 « compétitivité régionale et emploi ».**

La présente note a pour objet de vous informer de la mise en ligne sur le site www.europeidf.fr des instructions nationales et outils de gestion validés à ce jour par la DGEFP pour le Programme opérationnel 2007-2013 « compétitivité régionale et emploi ». Tous les documents correspondant avaient déjà été transmis à vos services par courriel par le service du FSE de la DRTEFP dès leur réception.

Ces documents se trouvent dans l'onglet « **textes et documents** » → « **Instructions et Outils** » de la page FSE du site et comprennent :

- Les instructions nationales communiquées à ce jour par la DGEFP, autorité de gestion en titre, aux autorités de gestion déléguées.
- Pour les bénéficiaires : le dossier de demande de subvention ; la convention type, le bilan d'exécution.
- Pour les gestionnaires (Service du FSE Etat ou organismes intermédiaires) : le rapport d'instruction, les deux rapports d'instruction spécifiques aux marchés, le rapport de visite sur place, la fiche de contrôle de service fait.

- Pour les organismes intermédiaires : le dossier de demande de subvention globale, la convention de subvention globale, le rapport annuel d'exécution, le certificat de dépenses.

Par ailleurs, les textes fondamentaux relatifs à la gestion du nouveau programme opérationnel sont également mis en ligne dans la rubrique « textes et documents » → « programme et textes ».

Ces documents seront régulièrement mis à jour sur le site www.europeidf.fr afin de permettre aux bénéficiaires, aux organismes intermédiaires et aux centres de gestion d'utiliser des outils conformes aux dernières instructions nationales. Vous serez informés de ces modifications ou ajouts à chaque mise à jour du site.

Afin d'assurer une homogénéité de gestion de l'ensemble des opérations cofinancées par le FSE, les centres de gestion et organismes intermédiaires doivent impérativement respecter les instructions nationales et outils de gestion validés. Ces services et organismes intermédiaires sont responsables de l'application de ces règles, qui peut être contrôlée à tout moment par différentes instances (Commission européenne, Cour des comptes européenne, CICC, SRC).

Toute question relative à l'interprétation de ces règles ou difficulté particulière d'application doit être portée à la connaissance du service du FSE de la DRTEFP, qui traitera ces questions en lien avec la DGEFP.

Le directeur régional,

Yves CALVEZ